

Séance du 10 février 2024

Le dix février deux mille vingt-quatre à dix heures trente, les délégués auprès du **Syndicat Intercommunal des Communes du Secteur Scolaire de GY**, dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à GY sur la convocation qui leur a été adressée par Christelle CLEMENT, Présidente.

Étaient présents les délégués suivants :

Commune	Délégué(e) présent(e)		Qualité	Signature
	NOM	Prénom	Titulaire ou suppléant	
ANGIREY				
AUTOREILLE	KAULEK	CAROLE	TITULAIRE	X
BONNEVENT-VELLOREILLE	WEIS	JULIE	TITULAIRE	X
BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE				
BUCEY-LES-GY	PIRES	SYLVIE	TITULAIRE	X
CHARCENNE				
CHOYE	BOUTTEMY	GUILLAUME	TITULAIRE	X
CITEY	GARNIER	BENEDICTE	TITULAIRE	X
CUGNEY	GUELDRY	SABINE	TITULAIRE	X
ETRELLES ET LA MONTBLEUSE				
ETUZ	VILLARD	ALAIN	SUPPLEANT	X
FRASNE LE CHÂTEAU				
FRESNE-SAINT-MAMES				
FRETIGNEY-VELLOREILLE	AIGNELOT	AUORE	TITULAIRE	X
GY	CLEMENT	CHRISTELLE	TITULAIRE	X
IGNY				

Commune	Délégué(e) présent(e)		Qualité	Signature
	NOM	Prénom	Titulaire ou suppléant	
LA CHAPELLE SAINT QUILLAIN	CUSSEY	NICOLAS	TITULAIRE	X
LA ROMAINE				
LA VERNOTTE	OUDOT	SOPHIE	TITULAIRE	X
LES BATIES				
LIEFFRANS	CORBERAND	OLIVIER	TITULAIRE	X
MONTBOILLON	VIEILLE	CHRISTIANE	TITULAIRE	X
OISELAY-ET-GRACHAUX				
SAINT-GAND	PARIZOT	FLORA	TITULAIRE	X
SAINTE-REINE	JEANNEY	CHRISTIAN	SUPPLEANT	X
VANTOUX				
VAUX-LE-MONCELOT	ARROYO	LAETITA	TITULAIRE	X
VELLECLAIRE	GAUTHIER	EMILIE	TITULAIRE	X
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	GRADOZ	NATHALIE	TITULAIRE	X
VELLEMOZ				
VELLOREILLE-LES-CHOYE	PERRIER	SANDRINE	TITULAIRE	X
VILLEFRANCON				
VILLERS-CHEMIN	BOCKNY	CORINNE	TITULAIRE	X

Quorum : Le quorum fixé à dix-sept membres est atteint.

Secrétaire de séance : GAUTHIER Emilie

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal précédent ;
- Approbation du compte de gestion 2023 ;
- Approbation du compte administratif 2023 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Vote du Budget primitif 2024 ;
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 28 avril 2023

Pour :20 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2023

Pour :20 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Mme Christelle CLEMENT,

-Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2023

Pour :19 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Madame Christelle CLEMENT, Présidente du syndicat se retire pour le vote du compte administratif et Monsieur Guillaume BOUTTEMY prend la Présidence de l'assemblée.

Après s'être fait présenter le budget primitif - exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**,

Après délibération, le comité syndical,

Approuve le compte administratif 2023.

Affectation des résultats de l'exercice 2023

Pour :20 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

La Présidente expose à l'assemblée délibérante, la nécessité de procéder à l'affectation des résultats **2023**.

Vu l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **2 616,88 €**,

Vu le résultat antérieur reporté de **5 615,45 €**,

Vu le solde d'exécution d'investissement de **-3 448,95 €**,

Vu l'**absence** de reste à réaliser,

Après délibération, le comité syndical décide :

-L'excédent de fonctionnement de **4 783,38 €** sera reporté au compte **R002 (excédent de fonctionnement reporté)** au Budget Primitif **2024** ;

-Le déficit d'investissement de **3 448,95 €** sera reporté au compte **001 (solde d'exécution d'investissement reporté)** au Budget Primitif **2024**.

Vote du budget primitif 2024

Pour :20 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Après lecture et examen des dépenses et recettes prévisionnelles,

Après délibération, le comité syndical,

Adopte le budget primitif 2024 qui présente les crédits suivants :

Section fonctionnement :

-Dépenses : 31 100,00 €

-Recettes : 34 783,38 €


Section investissement :

-Dépenses : 7 098,95 €

-Recettes : 7 098,95 €

Questions diverses

La Présidente,
Christelle CLEMENT.



Le Secrétaire de séance,
Emilie GAUTHIER.

